

Conditions de participation

En soumettant votre idée de smoothie, vous acceptez les conditions suivantes:

Organisateur du concours: Fédération des coopératives Migros (FCM), Limmatstrasse 152, 8031 Zürich

Droit de participation: sont autorisées à participer toutes les personnes domiciliées en Suisse et âgées de 18 ans révolus. Ne sont pas autorisés à participer: les collaborateurs de l'organisateur du concours ainsi que les associations de jeux-concours, les services automatisés et tout autre service de participation professionnel ou commercial.

Déroulement du concours: pour participer, rendez-vous du 5 au 29 août 2021 sur migipedia.ch et proposez quatre ingrédients (fruits ou légumes) pour préparer un smoothie. Merci de ne pas proposer plus d'ingrédients ou d'indications de quantité. Votre proposition, additionnée d'autres ingrédients, formera la base de la recette du smoothie Migros. Un jury sélectionnera les trois finalistes parmi tous les participants d'ici au 26 septembre 2021. En cas de répétitions de la même combinaison de fruits et légumes par des personnes différentes, la décision sera prise par tirage au sort. Les trois smoothies finalistes seront ensuite soumis au vote sur migipedia.ch pendant 2 semaines. Le smoothie vainqueur sera annoncé au plus tard le 15 octobre 2021 sur migipedia.ch ainsi que sur les plateformes digitales de la Migros (newsletter Migros, application Migros). Le smoothie vainqueur sera mis en vente à la Migros dans la ligne de smoothies YOU début 2022.

Participation gratuite: la participation à ce concours n'est liée à aucune obligation d'achat. Participation gratuite sous www.migipedia.ch.

Prix:

1^{er} prix Bon d'achat pour le Kurhaus Cademario (<https://kurhauscademario.com>) d'une valeur de CHF 1000.–. Valable pour l'hôtel, le spa et le restaurant.

2^e et 3^e prix Bon cadeau Migros d'une valeur de CHF 250.– pour l'achat d'un appareil de cuisine chez melectronics.

Valeur totale des prix distribués: CHF 1500.–. Les bons d'achat seront remis aux gagnants par courrier. Les prix qui n'auront pas pu être remis aux gagnants au plus tard le 17 décembre 2021 ne seront pas remplacés. Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

En participant au concours, vous acceptez que si vous gagnez, votre prénom et la première lettre de votre nom de famille soient publiés sur l'emballage du nouveau smoothie YOU. Celui-ci sera également publié sur les plateformes digitales de la Migros (migipedia.ch, newsletter et application Migros). En outre, vous acceptez que votre recette soit utilisée comme base pour le nouveau Smoothie YOU.

Cession des droits

En inscrivant votre recette au concours (ci-dessous «contenu»), vous acceptez en outre les conditions suivantes:

- a) Vous garantissez que votre contenu ne viole pas les dispositions légales applicables et les normes de conduite sociales habituelles.
- b) Vous acceptez que, pour des motifs importants, la FCM soit habilitée à effacer à tout moment et sans avoir à se justifier les contenus téléchargés par vous (p. ex. sur demande de tiers ou en cas de violation des présentes conditions de participation).

En inscrivant votre recette, vous transmettez de manière irrévocable à la FCM tous les droits existants ou futurs sur ladite recette, et en particulier le droit mondial de la modifier, de la reproduire, de la faire voir ou entendre, de la vendre, etc. à sa guise. Dans la mesure où la transmission des droits sur la recette ne serait pas possible en raison de la législation applicable, vous accordez à la FCM le droit exclusif, gratuit, atemporel, effectivement et géographiquement illimité sur tous les types de dispositions et d'utilisations existantes ou futures.

En soumettant votre recette, vous transférez à la FCM le droit irrévocable et libre de redevance d'apposer votre prénom ainsi que la première lettre de votre nom de famille sur l'emballage du nouveau smoothie YOU ou de renoncer à ce droit à sa guise.

Autres dispositions:

Tout recours juridique est exclu. Ce concours ne fera l'objet d'aucune correspondance, à l'exception de celle adressée aux gagnants.

Une seule participation par personne. Les coordonnées personnelles indiquées doivent être correctes. L'organisateur du concours est autorisé à exclure les personnes inscrites sous une fausse identité, de même que les participants inscrits plusieurs fois.

L'organisateur du concours se réserve en outre le droit d'exclure des participants en cas de soupçon ou de constatation d'abus et/ou de violation des présentes conditions de participation ou pour tout autre motif important. Il se réserve également le droit d'adapter à tout moment le concours et de le suspendre, de l'annuler ou de le clore prématurément si les circonstances l'exigent.

Le traitement des données personnelles est effectué conformément à la déclaration de protection des données de l'organisateur du concours, qui peut être consultée sous: www.migros.ch/fr/protection-des-donnees.html

Le for exclusif pour tous litiges découlant du présent concours ou en rapport avec celui-ci est Zurich. Le jeu-concours et toutes les relations juridiques entre l'organisateur et les gagnants éventuels sont exclusivement soumis au droit suisse, à l'exclusion absolue des dispositions relatives aux conflits de lois et des dispositions de la Convention de Vienne (convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980).